



Laissé repartir avec son permis

Par **herve44**, le **10/04/2019** à **13:57**

Bonjour, j'ai été contrôlé et arrêté pour un dépassement de vitesse de +41 kms/h. on m'a informé de la suspension de mon permis, j'ai signé le document puis le PV...mais le gendarme m'a laissé mon permis et m'a laissé reprendre le volant car mon épouse était malade et fatiguée. J'ai mon permis, aucune nouvelle (+48 h), aucun document en main. je ne sais quoi faire. merci

Par **Maitre SEBAN**, le **10/04/2019** à **15:46**

Bonjour,

La rétention du permis de conduire n'est valable que 72h.
Au-delà, une suspension préfectorale doit prendre le relais et vous être notifiée en LRAR.

Cdt,

Me SEBAN
Avocat à la Cour
<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)